

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Désaffectation et
déclassement d'une
partie du domaine
public Parcelle AC 171
Impasse de la Croix
Rouge à Thiers

- N°05 -

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 063-216304303-20230124-240123_5-DE

S²LO

SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 18 janvier s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON,
David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-
PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO,
Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe
MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID,
Claire JOYEUX, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Annie CHEVALDONNE à Claire JOYEUX.

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK
Tahar BOUANANE

Secrétaire de séance :

Yoann BENTEJAC

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AC 171 IMPASSE DE LA CROIX ROUGE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L 1111-1,
- Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 ;

- **Considérant** la sollicitation de Monsieur et Madame Jean-Luc ROUGIER pour l'acquisition de la parcelle AC 171, issue d'un bornage réalisé en août 2020, appartenant à la Ville, située impasse de la Croix Rouge,
- **Considérant** l'appartenance de la nouvelle parcelle AC 171 au domaine public,
- **Considérant** la désaffectation et le déclassement de ladite parcelle ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,
- **Considérant** ladite parcelle correspondant à un bas-côté,
- **Considérant** la dispense d'enquête publique ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Constate** la désaffectation d'une partie du domaine public Impasse de la Croix Rouge ;
- **Approuve** le déclassement du domaine public de l'emprise de la nouvelle parcelle AC 171 de 14 m² ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Yoann BENTEJAC

Le Maire,



Stéphane RODIER